



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2018-123

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## DDT12

12-2018-10-24-004 - Postes de catégorie A éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (1 page)	Page 3
12-2018-10-24-005 - Postes de catégorie B éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (2 pages)	Page 5
12-2018-10-24-006 - Postes de catégorie C éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (2 pages)	Page 8

DDT12

12-2018-10-24-004

Postes de catégorie A éligibles à la nouvelle bonification  
indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction  
Départementale des Territoires de l'Aveyron

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL - UNITÉ PILOTAGE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**La Préfète de l'Aveyron, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,
- Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
- Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 modifié fixant la liste des postes éligibles au titre des 6e et 7e tranches de l'enveloppe Durafour NBI,
- Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature en vigueur,

**ARRETE**

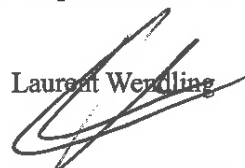
**Article 1<sup>er</sup>** – L'annexe à l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 est modifié par les dispositions suivantes :

La liste des postes de catégorie A administratif bénéficiant de la NBI s'établit comme suit :

Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Chargé(e) de l'unité transition énergétique cadre de vie	Service Énergie, Risques, Bâtiment, Sécurité	33	01/03/2017
Adjoint(e) au SG - Chargée de l'unité pilotage et gestion des ressources humaines	Secrétariat Général	33	06/03/2017

**Article 2** – Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la préfecture.

Fait à Rodez le **24 OCT. 2018**  
P/Le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des territoires

Laurent Wendling  


DDT12

12-2018-10-24-005

Postes de catégorie B éligibles à la nouvelle bonification  
indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction  
Départementale des Territoires de l'Aveyron

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GENERAL - UNITE PILOTAGE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

**La Préfète de l'Aveyron, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,
- Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
- Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 modifié fixant la liste des postes éligibles au titre des 6e et 7e tranches de l'enveloppe Durafour NBI,
- Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature en vigueur,
- Vu l'avis du Comité technique en date du 2 mars 2017 et du 28 novembre 2017,
- Considérant l'intégration de la responsable du pôle ADS de l'agence Centre Nord à Aveyron Ingénierie au 1er avril 2018,
- Considérant le départ à la retraite du responsable du pôle ADS de l'agence Sud au 1er octobre 2018,
- Considérant le départ la retraite de la chargée de l'unité droit des sols et fiscalité au Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'annexe à l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 est modifié par les dispositions suivantes :

**1-1** Les postes suivants sont supprimés de la liste des postes de catégorie B administratif bénéficiant de la NBI :

Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Chargé(e) de l'unité droit des sols et fiscalité	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	25	01/01/2019
Responsable du poste ADS de l'agence Sud	agence Sud	15	01/10/2018

**1-2** La liste des postes de catégorie B administratif bénéficiant de la NBI s'établit comme suit :

Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Chargé(e) de l'unité droit des sols et fiscalité	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	25	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Chef(ffe) du pôle droit des sols, doctrine, animation, pilotage	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	5	du 01/01/2018 au 30/09/2018
Chef(ffe) du pôle droit des sols, doctrine, animation, pilotage	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	20	01/10/2018
Responsable du pôle ADS de l'agence Ouest	Agence Ouest	15	01/01/2012
Référent(e) juridique domaine urbanisme	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	15	01/06/2016
Chargé(e) de mission contentieux	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	15	01/01/2019
Gestionnaire du personnel de proximité	Secrétariat Général	10	01/01/19

**Article 2** – Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la préfecture.

Fait à Rodez le **24 OCT. 2019**  
P/Le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des territoires

Laurent Wendling



DDT12

12-2018-10-24-006

Postes de catégorie C éligibles à la nouvelle bonification  
indiciaire, au titre du protocole Durafour, à la Direction  
Départementale des Territoires de l'Aveyron



PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL - UNITÉ PILOTAGE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Préfète de l'Aveyron, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,
- Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
- Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 modifié fixant la liste des postes éligibles au titre des 6e et 7e tranches de l'enveloppe Durafour NBI
- Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature en vigueur,
- Considérant que les fonctions d'instruction fiscalité en urbanisme ne sont pas des missions permettant l'attribution d'une NBI « protocole Durafour »,

**AR R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'annexe à l'arrêté préfectoral n° 2001-2672 est modifié par les dispositions suivantes :

**1-1** Le poste suivant est supprimé de la liste des postes de catégorie C administratif bénéficiant de la NBI :

Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Instructeur(trice) dossiers fiscalité et urbanisme	Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement	10	01/01/2019

1-2 La liste des postes de catégorie C administratif bénéficiant de la NBI s'établit comme suit :

Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'effet
Gestionnaire comptable	Secrétariat général	10	01/01/2019
Gestionnaire du personnel	Secrétariat général	10	01/09/2009

**Article 2** – Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la préfecture.

Fait à Rodez, le **24 OCT. 2018**  
P/Le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des territoires

Laurent Wendling

